

## Radici (6 juillet 2016)

### 2016 : une année historique pour l'Italie (Marc Lazar)

---

**E**n octobre 2016, la date exacte n'est pas encore connue au moment où ces lignes sont écrites, les Italiens seront appelés par référendum à approuver ou refuser une réforme des institutions italiennes ardemment voulue par le gouvernement de Matteo Renzi. S'agissant d'un référendum dit de confirmation, il n'y aura pas besoin d'obtenir un quorum de participation comme c'est le cas pour les référendums abrogatifs, visant à annuler une loi adoptée par le Parlement. Quelle que soit son issue, cette date rentrera dans les livres d'histoire. Si le oui l'emporte, l'équilibre entre pouvoir législatif et exécutif sera profondément modifié et si c'est le non, le Président du Conseil

nombre de parlementaires, réduire les coûts de fonctionnement des institutions, supprimer le Conseil National de l'Economie et du Travail prévu par la Constitution de 1947 et mis en place en 1957, enfin à modifier le titre V de la Constitution qui concerne les autonomies locales (en l'occurrence, l'idée est de redonner du pouvoir à l'État central après des années de marche vers le fédéralisme). Parmi toutes ces dispositions, la plus emblématique concerne le Sénat. Le nombre des sénateurs passerait de 315 à 100, dont 95 élus, 74 parmi les conseillers régionaux et 21 parmi les maires, sans indemnité supplémentaire à celle de leurs premiers mandats électoraux, 5 étant nommés par le

# 2016

démissionnera, et certainement des élections anticipées se dérouleront. Il s'agit donc de bien saisir les enjeux de cette consultation électorale dont les sondages montrent qu'elle intéresse les Italiens.

Il faut d'abord comprendre en quoi consiste cette réforme. Après de longs débats, le Parlement a approuvé le 12 avril 2016 la proposition de réforme institutionnelle présentée par Maria Elena Boschi, ministre pour les réformes constitutionnelles et les relations avec le Parlement. Comme celle-ci n'a pas obtenu l'approbation des 2/3 des membres de chacune des deux assemblées, la Chambre des députés et le Sénat, elle est donc soumise au suffrage universel. La réforme est d'envergure : elle vise à mettre fin au bicaméralisme intégral, diminuer le

Président de la République pour 7 ans. Cette assemblée a un pouvoir réduit par rapport à la situation présente. Pour aller à l'essentiel, le Sénat représente les institutions territoriales et exerce des fonctions de médiation entre elles et l'État, participe à la formation des lois, évalue les politiques publiques, des administrations publiques et de l'Union européenne sur les territoires, contribue à l'élection du Président de la République, choisit deux des cinq juges constitutionnels. Le changement le plus fondamental est que le Président du Conseil n'aura pas besoin d'obtenir la confiance des deux Chambres, mais seulement celle des députés et que 80 % des lois seront examinées par les seuls députés ; en revanche le Sénat sera toujours consulté pour une série de lois, telles celles

## Radici (6 juillet 2016)

### 2016 : une année historique pour l'Italie (Marc Lazar)

concernant des aménagements de la Constitution, les modes de scrutin ou tout ce qui concerne les traités internationaux.

Quels sont les arguments des partisans de cette réforme et de leurs adversaires ? Les premiers rappellent que l'on parle d'une réforme des institutions depuis au moins trois décennies et que l'abolition du Sénat était déjà dans les cartons. Selon eux, le bicaméralisme se justifiait aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale car les Constituants redoutaient le retour du fascisme et se méfiaient les uns des autres (la Démocratie chrétienne de la gauche, la gauche de la Démocratie chrétienne). La prééminence du pouvoir législatif a abouti à une instabilité

vent la une des médias. Il y a tout à penser que cette tendance ira crescendo jusqu'au jour du vote. Un référendum est toujours périlleux. Car les motivations des électeurs ne sont pas toujours déterminées par le sujet soumis aux citoyens d'un pays. C'est particulièrement vrai dans le cas de celui-ci. Les *tifosi* du projet entendent aussi soutenir celui qui a promu cette réforme, Matteo Renzi. Les adversaires veulent à l'inverse sanctionner le chef du gouvernement ou protester contre d'autres réformes engagées, comme celles concernant le nouveau mode de scrutin, *l'Italicum*, quand bien même celui-ci n'est pas soumis au vote, le marché du travail (le *Jobs Act*), l'école, l'administration publique etc.

# une année historique pour l'Italie

chronique (63 gouvernements en 70 ans). Il faut donc supprimer ce bicaméralisme, qui n'existe quasiment qu'en Italie, se doter d'un pouvoir exécutif plus ferme qui réduirait les coûts de la politique, contribuerait à résoudre le malaise démocratique et pourrait faciliter la relance de l'économie en procurant de la stabilité au pays. Les opposants s'insurgent contre la méthode adoptée par Matteo Renzi. Ils considèrent que la Constitution peut certes être modifiée mais de manière consensuelle et non pas à coup de majorité parlementaire ou électorale. Pour certains, le nouveau Sénat ne représente pas vraiment les régions, tandis que d'autres adversaires expliquent qu'il aura trop à faire avec seulement cent élus. Mais surtout, leur principal argument tient au fait qu'ils refusent absolument l'idée de donner trop de pouvoir au Président du Conseil. Ils redoutent un pouvoir exécutif trop puissant qui ne correspondrait pas à la culture italienne. Ils en appellent du coup à la nécessité de respecter l'esprit démocratique de la Constitution.

Le scrutin aura lieu à l'automne mais depuis le printemps il est déjà dans la tête des responsables politiques mais aussi des commentateurs, des professeurs de droit constitutionnels, des politologues. L'affrontement entre les deux camps est particulièrement virulent et fait sou-

Le résultat est donc incertain d'autant que Matteo Renzi a dans un premier temps fortement personnalisé l'échéance du mois d'octobre en annonçant qu'il remettrait immédiatement sa démission en cas de victoire du non, ce que dénoncent ses opposants de toute nature (au sein du Parti démocrate, sur sa gauche, le Mouvement 5 Étoiles, la Ligue Nord etc.). Le même Renzi a ensuite tenté de prendre un peu de distance afin d'éviter que ce référendum se transforme en un plébiscite d'autant qu'il ne jouit plus de la même popularité et que les élections communales du mois de juin ont été mauvaises pour son parti avec, entre autre, deux défaites retentissantes à Rome et Turin, ce qui traduit un réel malaise social et politique dans le pays. Il n'en demeure pas moins qu'en tout état de cause, le résultat de ce vote revêtira une dimension personnelle et qu'il ne peut en être autrement puisque cette réforme des institutions a toujours été conçue par Renzi depuis le début comme la réforme des réformes. Si elle est approuvée par le peuple, son concepteur cherchera à en retirer tous les bénéfices politiques. Si elle est repoussée, cela sera considéré et interprété comme un revers cinglant, un désaveu profond, un rejet sans concession, et Matteo Renzi retournera dans sa Toscane chérie.

Marc Lazar  
historien,  
spécialiste de la vie  
politique italienne.